



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

| | |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de membres en exercice : | 36. |
| Nombre de membres présents : | 35. |

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

Présents :

Titulaires : ANDREVON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VINCENT Adeline.

Titulaires (non-votants) : DARVEY Jérôme, EICHENLAUB Jean-Christophe, FORNER, Evelyne, GIMENEZ André, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald.

Suppléants (votants) : DYEN Michel, MAILLAND Benjamin.

Suppléants (non-votant) : DENERVAUD Serge, GILLET Colette, LEOUTRE Jean-Marc.

Excusés :

MARGAILLAN Aurore, POILLEUX Nicolas, ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.

Absents :

GUERRAZ Emilien.

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le président précise qu'au titre de la compétence optionnelle du Syndicat mixte des stations des Bauges, ce dernier reprend les engagements de Grand Chambéry « compétence Aillons-Margériaz ».

Compte-tenu de cette situation, il convient de créer un poste à temps non complet sur le grade **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**, à raison de 12 heures hebdomadaires, afin d'assurer les missions administrative et comptable du site Aillons-Margériaz.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2018.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

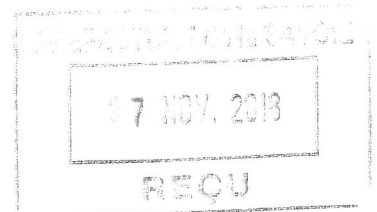
Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

➤ **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé seront inscrits au budget – chapitre 012 – du budget principal (M14).

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

| | |
|--------------------|----|
| ☞ Votants : | 19 |
| ☞ Pour : | 19 |
| ☞ Contre : | 0 |
| ☞ Abstention (s) : | 0 |
| ☞ Blanc (s) : | 0 |